



2024 / 105

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Hélène FRANGEUL, Mme Géraldine YVOIR, M. Vincent YVOIR

Excusée : Mme Aline HERVÉ

Absentes : Mmes Nathalie DELACOUR, Morgane MAHÉ

Procuration : Mme Valérie LUC a donné procuration à M. Hervé JARNOT

Date de convocation : le 9 décembre 2024

Secrétaire de séance : M. Benoît DALLÉRAC

Objet :

Cimetière : tarifs

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter de nouveaux tarifs pour tous les types d'acquisitions et de concessions désormais disponibles au cimetière : caveaux, case de columbarium ou caverne, jardin du souvenir.

COLUMBARIUM	
Participation à l'investissement pour une case	1 000 €
Concession d'une case 10 ans	150 €
Concession d'une case 20 ans	300 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Dépôt de cendres	60 €
CAVURNE	
Vente d'un caverne	320 €
Concession de caverne 30 ans	100 €
Concession de caverne 50 ans	150 €
CAVEAUX	
Caveau 2 places (creusé et posé)	1 550 €
Caveau 3 places (creusé et posé)	1 950 €
Concession de 30 ans	150 €
Concession de 50 ans	200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la mise en application au 1^{er} janvier 2025 et charge Monsieur le Maire de veiller au niveau administratif que comptable.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 035-213502859-20241213-2024_105-DE

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

